



Le fonctionnement du Comité Social et Economique (CSE)

Mise à jour févr. 2025

Durée 3 jours (21 heures)

« Délai d'accès maximum 1 mois »

Nantes / Rennes : 1575 € HT

Brest / Le Mans : 1575 € HT

Certification : NON

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- Maîtriser les règles de fonctionnement du comité social et économique
- Comprendre les différentes missions de cette nouvelle instance et les conditions de leur réalisation
- Assurer correctement son mandat au sein du comité

PARTICIPANTS

- Membres nouvellement élus, futurs membres, personnel RH

PRE-REQUIS

- Pas de prérequis spécifique

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de sous forme de réunion-discussion
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- Remise d'un support de cours.

MODALITES D'EVALUATION

- Feuille de présence signée en demi-journée,
- Evaluation des acquis tout au long de la formation,
- Questionnaire de satisfaction,
- Positionnement préalable oral ou écrit,
- Evaluation formative tout au long de la formation,
- Evaluation sommative faite par le formateur ou à l'aide des certifications disponibles,
- Sanction finale : Certificat de réalisation, certification éligible au RS selon l'obtention du résultat par le stagiaire

MOYENS TECHNIQUES EN PRESENTIEL

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, équipée d'ordinateurs, d'un vidéo projecteur d'un tableau blanc et de paperboard. Nous préconisons 8 personnes maximum par action de formation en présentiel

MOYENS TECHNIQUES DES CLASSES EN CAS DE FORMATION DISTANCIELLE

- A l'aide d'un logiciel comme Teams, Zoom etc... un micro et éventuellement une caméra pour l'apprenant,
- suivez une formation uniquement synchrone en temps réel et entièrement à distance. Lors de la classe en ligne, les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.
- Les formations en distanciel sont organisées en Inter-Entreprise comme en Intra-Entreprise.
- L'accès à l'environnement d'apprentissage (support de cours, labs) ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est assuré. Nous préconisons 4 personnes maximum par action de formation en classe à distance

ORGANISATION

- Les cours ont lieu de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

PROFIL FORMATEUR

- Nos formateurs sont des experts dans leurs domaines d'intervention
- Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité.

A L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Programme de formation

Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques (01h00)

Introduction : objectif de l'ordonnance 2017-2386 du 22 septembre 2017 (01h00)

Les moyens nécessaires au fonctionnement du CSE (02h45)

- Les moyens financiers : subvention de fonctionnement, contribution patronale aux activités sociales et culturelles
- Les moyens matériels
- Les heures de délégation

Les attributions et le cadre du mandat (03h45)

- Les questions économiques : thèmes abordés, informations périodiques et ponctuelles, différence entre information et consultation
- La base de données économiques et sociales, outil de travail du comité
- Les attributions sociales et culturelles
- Les attributions spécifiques en matière de santé, sécurité et conditions de travail

Les réunions du CSE (04h45)

- Le nombre et le rythme des réunions obligatoires
- La préparation et la diffusion de l'ordre du jour
- Le déroulement : délibérations, votes
- La finalisation de la réunion : rédaction du procès-verbal, diffusion
- La communication avec les salariés de l'entreprise

Les commissions (02h00)

- La commission santé, sécurité et conditions de travail : entreprises concernées, missions
- Les autres commissions obligatoires

La formation (02h00)

- La formation spécifique en santé, sécurité, conditions de travail : bénéficiaires, durée
- Les autres formations

Le recours aux experts (02h00)

- L'expert-comptable : cas de recours, missions, règles, financement
- Les expertises techniques : sujets concernés, règles, financement

La gestion financière du CSE (03h45)

- Les obligations du comité en matière de transparence financière
- Les documents comptables obligatoires : documents annuels, tenue comptable quotidienne
- Le contrôle budgétaire : établissement des budgets, comparaison avec les réalisations
- Le rapport annuel de gestion

Bilan, évaluation et synthèse de la formation (00h00)